

## **A l'attention des élèves entrant en 4<sup>e</sup> année**

Chers parents, chers élèves,

Nous espérons que vous profitez de vacances reposantes loin des contraintes de la vie quotidienne et que vous rechargez vos batteries pour un excellent retour au DIC Collège. Nous reprenons contact avec vous pour vous communiquer quelques renseignements concernant la rentrée scolaire :

### **1. Seconde session et remises à niveau**

**Les mardi 27 et mercredi 28 août**, ceux qui ont une seconde chance de réussir leur année viendront présenter leurs examens de repêchage, avec succès, nous l'espérons. **Les remises à niveau auront lieu aux mêmes dates**. Nous vous rappelons que les résultats de ces épreuves constitueront la première évaluation importante de l'année scolaire suivante. Les parents et les élèves auront la possibilité de prendre connaissance des résultats et de consulter les copies de ces épreuves **le jeudi 29 août de 16h30 à 17h30**. La demande écrite pour un éventuel recours interne devra être déposée à l'école pour le **lundi 2 septembre à 12h au plus tard**.

### **2. Prêt des livres et activités culturelles**

Suivant les directives de l'article 100 du décret *Missions* du 24 juillet 1997 rappelé dans la circulaire 7052 du 19 mars 2019, voici une estimation des frais prévus pour l'année 2019 - 2020 :

- **Evaluation des frais scolaires pour la 4<sup>e</sup> année** : nous vous demandons de verser pour le jour de la rentrée au plus tard, le forfait de **60€** en mentionnant en communication le nom et le prénom de votre enfant sur le compte **DIC Collège Frais scolaires BE50 7420 2878 7918**. Au cours de l'année, vous recevrez 3 relevés de compte : le premier en décembre, le deuxième à Pâques et un dernier en juin. En fin d'année scolaire, en cas de solde en votre faveur, la somme sera automatiquement reportée à l'année suivante, sauf départ de l'élève ou demande explicite de remboursement de votre part.
- **Frais facultatifs**<sup>1</sup> : location ou achat des livres.

Cette année, vous pourrez vous procurer les livres demandés via l'asbl *Rent a book*. Comme expliqué dans le courrier de juin, pour passer commande, vous avez le choix entre 2 procédures (effectives à partir du 15 août 2019) :

---

<sup>1</sup>facultatifs: ceci ne signifie pas que les élèves ne sont pas obligés de posséder les livres, mais que nous ne pouvons vous imposer leur location/achat par notre intermédiaire. Il vous est loisible de vous procurer lesdits livres/manuels par d'autres voies).

- Via le site [www.rentabook.be](http://www.rentabook.be) : vous choisissez l'établissement scolaire, l'année et l'option de votre enfant. Vous sélectionnez ensuite les livres dont vous avez besoin (achat ou location), le mode de paiement et l'endroit de livraison.
- Par téléphone au 02/397.98.90.

Si vous éprouvez des difficultés pour passer commande, sachez qu'une **permanence de l'Association de Parents** sera organisée au collège le jeudi 22 août de 14 à 15h et le mercredi 28 août de 16 à 17h, afin de vous aider dans votre démarche.

Pour les élèves de 4<sup>e</sup> année, les livres attendus sont les suivants :

Pour le cours d' <b>histoire</b>	<i>Construire l'histoire 4</i>
Pour le cours de <b>néerlandais langue 1</b>	<i>Grammaire illustrée néerlandaise Exercices illustrés de grammaire néerlandaise</i>
Pour le cours de <b>néerlandais langue 2</b>	<i>Tandem Tempo 4 leerwerboek</i>

### 3. Voici l'horaire de la rentrée

4<sup>e</sup> : rentrée le **mardi 3 septembre** de 13h40 à 16h10. Dès le **mercredi 4 septembre**, cours selon l'horaire habituel.

### 4. Transmission des informations

Dans un souci constant de développer les nouvelles technologies et de profiter des nombreux avantages qu'elles procurent en termes de facilité et de rapidité d'information, la possibilité vous est offerte de retrouver sur le site de l'école ([www.dic-college.be](http://www.dic-college.be)) tous les courriers qui vous sont envoyés. Si, dès septembre, vous souhaitez recevoir ceux-ci directement sur votre boîte mail (ainsi que d'autres informations concernant l'école), vous pouvez vous inscrire dans l'espace « Parents ».

### 5. Absences des élèves

En cas d'**absence** de nos élèves, nous prévenons les parents dès la 1<sup>ère</sup> heure en envoyant un SMS au numéro de GSM de référence que vous avez noté sur la fiche signalétique du début d'année. Dès lors, veillez à nous **signaler tout changement de numéro en cours d'année**. Pour rappel, notre règlement prévoit que les parents doivent avertir l'école de l'absence éventuelle de leur enfant avant 8h25 au 04/223 20 18.

Pour l'année qui vient, nous souhaitons à chacun d'avoir en main les clés de la réussite, l'optimisme et l'enthousiasme, l'écoute active des conseils donnés, le courage et la persévérance pour les appliquer... et, en fin d'année, la clé des champs pour pouvoir profiter, le cœur léger, de vacances bien méritées.

V. Lambert, directeur

C. Nickels, directrice adjointe